



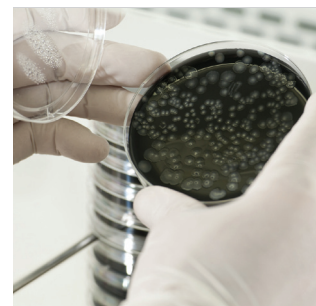
Risque Légionnelle en milieu de travail

1. Définition

Il s'agit le plus souvent d'une bactérie du genre Legionella Pneumophila. Elle se développe dans les **milieux humides et chauds** : eau stagnante entre 25°C et 45°C.

Sa croissance est favorisée par les dépôts de tartre, de résidus métalliques, de certains matériaux (caoutchouc...).

Elle est détruite par de nombreux désinfectants (chlore...) et par une température supérieure à 50°C.



2. Contamination

La contamination se fait par le biais d'aérosols (fines gouttelettes inférieures à 5 µm) d'eau colonisée par la bactérie.

3. Risques pour la santé

La maladie peut se présenter sous 2 formes :

■ **La fièvre de Pontiac** : fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête, vertiges. Parfois, toux, diarrhée, légers troubles de la conscience. Cette forme guérit en quelques jours.

■ **La Légionellose** : infection pulmonaire grave ; fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête, vertiges, **essoufflement, toux, douleurs thoraciques, insuffisance rénale, confusion, agitation, délire.**

Le diabète, l'insuffisance respiratoire, l'immunodéficience, la consommation de tabac et d'alcool sont des facteurs qui augmentent le risque de contracter la maladie.

4. Traitement

La Légionellose se traite avec des antibiotiques de type macrolides (érythromycine) ou de la rifampicine.

La réussite du traitement dépend de la **précocité du diagnostic** :

- Recherche d'antigènes spécifiques dans les urines (le plus rapide),
- Recherche d'anticorps,
- Recherche de légionelles dans les sécrétions bronchiques.



5. Qui est concerné ?

Tout salarié intervenant sur des installations avec circuit d'eau qui émet des aérosols contaminés :

- Réseaux d'eau chaude sanitaire : douches, bains bouillonnants...
- Maintenance des climatiseurs, des tours aéroréfrigérantes (TAR), hydrocyclones.

6. Mesures de prévention

Prévention collective :

- Conception des installations : supprimer les bras morts, accessibilité au nettoyage...
- Implantation permettant de diminuer le nombre de salariés exposés,
- Maintenance des installations,
- Respect des procédures d'intervention et de décontamination avant intervention,
- Surveillance régulière des concentrations en Légionelles Formant des Colonies(UFC/L) et traitement de l'eau.

Prévention individuelle :

- Port d'une protection respiratoire adaptée à l'activité :
 - Masque P3 jetable : intervention de courte durée,
 - Masque à cartouche : si risque chimique associé,
 - Masque à ventilation assistée, à adduction d'air : si milieu confiné, grande quantité d'aérosols, intervention de longue durée, TAR en fonctionnement...
- Sensibilisation par le Service de Santé au Travail.
- Suivi individuel et information par le médecin du travail ou l'infirmière.



Dans le cas de l'apparition de symptômes évocateurs après une intervention dans des zones à risque, consultez rapidement votre médecin traitant en lui précisant le risque potentiel de légionellose.

